



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
SAÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires de la
Haute-Saône**

Service Environnement et Risques
Cellule prévention des risques et gestion de crises
Affaire suivie par
Isabelle BEURTHEY
03 63 37 92 55
isabelle.beurthey@haute-saone.gouv.fr

Vesoul, le 20/03/2023

**Note
à l'attention des services
en charge de l'instruction « ADS »**

1

**Avis géologiques
Glissement de terrain de susceptibilité faible**

PJ : une fiche glissement de terrain de susceptibilité faible de 2 pages.

Cette fiche permettra aux instructeurs ADS de traiter les demandes d'autorisation pour les projets présentés par des particuliers, sans solliciter la cellule "risques" de la DDT.

Cette proposition est à adapter en fonction du projet.

Les avis géologiques relatifs au glissement de terrain de susceptibilité faible (pentes inférieures à 8 degrés) peuvent être donnés directement par les services chargés de l'instruction ADS, sans consultation de la cellule risques de la DDT.



La décision d'urbanisme ne fera pas l'objet de prescriptions, mais de recommandations.

La fiche en pièce jointe pourra être ajoutée en annexe de l'arrêté.

Cas particulier des documents d'urbanisme intégrant des prescriptions géotechniques :

Lorsqu'un document d'urbanisme opposable indique des prescriptions géotechniques plus strictes que ce qui est indiqué dans la fiche annexée, alors, les prescriptions dudit document d'urbanisme seront à appliquer et donc à reprendre par le rédacteur.

Pour le directeur départemental des territoires
Le Chef de la Cellule prévention
des risques et gestion de crises

Philippe MENEGAIN